



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NO 2026-769
--

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769.

Le but de ce règlement est de remplacer le *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 609* et ses modifications ainsi que toutes dispositions inconciliables d'un autre règlement. Ce nouveau règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides, en date du 23 juin 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 25 juin 2026.


Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 25 juin 2026, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 juin 2026.


Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe